

Etats financiers annuels de SICAV**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. AHMED MANSOUR

BILAN
arrêté au 31 décembre 2011
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 610 391,387	2 613 110,029
Obligations et valeurs assimilées		37 705 719,675	42 103 134,794
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		13 499 524,922	5 673 135,573
Disponibilités		3 430 466,267	3 891 310,246
AC3- Créances d' exploitation			
Autres débiteurs		0,641	8 053,841
TOTAL ACTIF		57 246 102,892	54 288 744,483
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	83 421,257	87 187,913
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	5 347,265	5 498,004
TOTAL PASSIF		88 768,522	92 685,917
ACTIF NET		57 157 334,370	54 196 058,566
CP1- Capital	3.7	55 169 744,026	52 168 368,628
CP2- Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		900,683	773,720
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 986 689,661	2 026 916,218
ACTIF NET		57 157 334,370	54 196 058,566
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		57 246 102,892	54 288 744,483

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2011
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2		
Dividendes		79 076,054	80 911,898
Revenu des obligations et valeurs assimilées		1 775 016,043	1 728 586,679
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	401 667,674	601 974,288
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 255 759,771	2 411 472,865
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-301 080,271	-301 855,875
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 954 679,500	2 109 616,990
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-60 625,512	-63 373,824
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 894 053,988	2 046 243,166
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	92 635,673	-19 326,948
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 986 689,661	2 026 916,218
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-92 635,673	19 326,948
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-12 136,333	79 509,785
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-1,071	44 086,000
Frais de négociation		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 881 916,584	2 169 838,951

VARIATION DE L'ACTIF NET**Du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2011***(unité : en Dinars Tunisien)*

	01/01/2011 31/12/2011	01/01/2010 31/12/2010
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 894 053,988	2 046 243,166
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-12 136,333	79 509,785
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1,071	44 086,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	-2 077 684,070	-2 099 642,400
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	34 250 168,953	84 152 922,084
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-9 793,564	9 748,782
- Régularisation des sommes distribuables	1 221 498,524	2 917 795,761
Rachats		
- Capital	-31 238 546,878	-82 057 604,013
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	11 684,291	-16 566,123
- Régularisation des sommes distribuables	-1 077 968,036	-2 872 248,649
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 961 275,804	2 204 244,393
AN4- Actif net		
En début de période	54 196 058,566	51 991 814,173
En fin de période	57 157 334,370	54 196 058,566
AN5- Nombre d'actions		
En début de période	518 373	497 506
En fin de période	548 298	518 373
VALEUR LIQUIDATIVE	104,245	104,550
AN6- Taux de rendement	3,46%	3,97%

NOTES AUX ETATS FINANCIERSExercice clos le **31 décembre 2011**

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2011** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du **31/12/2011** ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **31/12/2011**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du **31/12/2011** ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **31/12/2011**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3.1. Note sur le portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 40 316 111,062 dinars contre 44 716 244,823 dinars au 31/12/2010 et se détaille ainsi

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2011	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	386 551,800	0,68
FINA O SICAV	2 000	209 363,000	207 782,000	0,36
GO SICAV	934	97 186,425	95 789,172	0,17
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	754 258,115	1,32
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 166 010,300	2,04
Total	21 379	2 506 617,607	2 610 391,387	4,57

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2011	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 064 773,003	1,86
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	1 000	991 300,000	1 038 053,125	1,82
BTA 6,1% 10/2013 7ANS	2 000	1 963 600,000	2 012 328,118	3,52
BTA 7,5-04/2014 (10 ANS)	1310	1 355 348,000	1 377 052,593	2,41
BTA 6,9-05/2022	1000	1 089 500,000	1 116 954,457	1,95
BTA	6 310	6 437 568,000	6 609 161,296	11,56

Obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2011	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	433 300,000	438 100,000	0,77
AB SUB 2009/B TV	5 000	433 300,000	437 716,000	0,77
AIL 2007	10 000	200 000,000	200 448,000	0,35
AIL 2008	10 000	400 000,000	405 288,000	0,71
AIL 2009-1	4 100	246 000,000	256 935,520	0,45
AIL 2010-1 5,25 08042015	5 000	400 000,000	412 300,000	0,72
AMEN BANK 2006 TV	5 000	300 000,000	311 440,000	0,54
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	933 300,000	945 876,000	1,65
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	933 300,000	945 876,000	1,65
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	20 000	2 000 000,000	2 048 544,000	3,58
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 029 144,000	1,80
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	672 000,000	692 006,400	1,21
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 020 200,000	1,78
ATL 2006/1 TF	5 000	200 000,000	205 684,000	0,36
ATL 2008/1 TF	9 500	380 000,000	391 658,400	0,69
ATL 2009/3 TMM+0,625 5 ANS	2 900	174 000,000	174 037,120	0,30
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	1 200 000,000	1 219 968,000	2,13
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	1 200 000,000	1 219 968,000	2,13
ATL 2010-1 TF 5,25	5 000	400 000,000	406 656,000	0,71
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	280 000,000	283 502,800	0,50
BNA SUB 2009	20 000	1 733 200,000	1 788 224,000	3,13
BTE 10ANS 5,25%	10 000	800 000,000	809 912,000	1,42
BTE 2010 TR A TV	7 000	630 000,000	637 100,800	1,11
CHO 2009 TMM+1	6 000	600 000,000	602 918,400	1,05
CIL 2005/1 TF	5 000	100 000,000	101 208,000	0,18
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	300 000,000	305 952,000	0,54
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	300 000,000	303 480,000	0,53
CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	1 600 000,000	1 611 088,000	2,82
HL 2008/1 TF	5 000	200 000,000	207 060,000	0,36
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	210 000,000	212 475,200	0,37
HL 2010-1 1MD 18062015 5,25	10 000	800 000,000	818 088,000	1,43

HL 2010-1 2MD 18062015 5,25	20 000	1 600 000,000	1 636 176,000	2,86
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45	20 000	1 600 000,000	1 606 864,000	2,81
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	100 000,000	101 491,200	0,18
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	300 000,000	308 853,600	0,54
MOURADI PALACE 05 TRB	1 700	68 000,000	69 855,040	0,12
STB 2010/1 B TF 23032025	10 000	933 300,000	964 004,000	1,69
STM 2007 6,5%	2 000	120 000,000	121 739,200	0,21
STM 2007 6,5%	5 000	300 000,000	304 348,000	0,53
TL SUB 2007 TF	5 000	100 000,000	102 356,000	0,18
TL SUB 2009	4 000	240 000,000	242 905,600	0,42
TL 2007-1 TF	5 000	100 000,000	100 072,000	0,18
TL 2007/2 TF	5 000	200 000,000	209 632,000	0,37
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	1 600 000,000	1 635 840,000	2,86
TL 2010-2 1MD 17112015 5,375	10 000	800 000,000	804 232,000	1,41
TL 2011-3 5,85 29012017	10 000	1 000 000,000	1 001 153,973	1,75
UIB 2009/1	5 000	433 314,106	442 066,106	0,77
UIB 2011-2 7ANS 5,9 30012019	10 000	1 000 000,000	1 002 115,020	1,75
Obligations privées	401 200	30 553 014,106	31 096 558,379	54,41

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2011 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations des Sociétés		20 000	2 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 UIB 2011-2 5,9 30/01/2019	16/12/2011	10 000	1000 000,000
ACHAT OBLIGATION 10000 TL 2011-3 TF 5,85 29012017	23/12/2011	10 000	1000 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0	0,000
TOTAL		20 000	2 000 000,000

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
-Obligations des sociétés:		6 279 551,071	6 279 551,071	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007/2 TF	28/01/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	31/01/2011	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 GL 2003/2 TF TRA	20/02/2011	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4100 AIL 2009-1	23/02/2011	82 000,000	82 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1	23/03/2011	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2011	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AIL 2010-1	08/04/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2008/1 TF	12/05/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2011	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 9500 ATL 2008/1 TF	30/05/2011	190 000,000	190 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 TL 2010-1	01/06/2011	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1500 SKANES 2003 TRD	10/06/2011	30 000,000	30 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2006/1 TF	15/06/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-1	19/06/2011	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL 2010-1	19/06/2011	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1700 MOURADI PALACE 05 TRB	23/06/2011	34 000,000	34 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 BTEI 2004 TV	24/06/2011	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 ELWIFACK LEASING 06/1 TF	30/06/2011	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	20/07/2011	33 351,071	33 351,071	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/1	31/07/2011	100 000,000	100 000,000	0,000

REMBOURSEMENT 5000 TL SUB 2007	09/08/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1	31/08/2011	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1	31/08/2011	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2010-1 TF	31/08/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK	15/09/2011	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK	15/09/2011	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 ATIJARI	17/09/2011	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 10 ANS	17/09/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/2 TV	17/09/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 TR A	21/09/2011	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 STM 2007	25/09/2011	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STM 2007	25/09/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 HL 2009/2 TF	30/09/2011	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 TL SUB 2009	30/09/2011	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 CIL 2004/1 TF	30/09/2011	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 CIL 2004/1 TF	30/09/2011	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL2008	30/09/2011	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A	30/09/2011	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B	30/09/2011	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL2005/1 TF	14/10/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 CIL 2010/2 TF	03/11/2011	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2006/1 TF	15/11/2011	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2010-2	17/11/2011	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-2	26/11/2011	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL 2007	17/12/2011	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BTKD 2006	18/12/2011	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007-1 TF	27/12/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2900 ATL 2009/3 TF	30/12/2011	58 000,000	58 000,000	0,000
				0,000
Titres de créances émis par le trésor et négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
		0,000	0,000	0,000
TOTAL		6 279 551,071	6 279 551,071	0,000

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 854 092,097** dinars pour la période du **1^{er} janvier 2011** au **31 décembre 2011** et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/01/2011 au 31/12/2011	du 01/01/2010 au 31/12/2010
Dividendes		
- Titres OPCVM	79 076,054	80 911,898
Revenus des obligations		
- Intérêts	1 451 616,113	1 228 610,399
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	323 399,930	499 976,280
TOTAL	1 854 092,097	1 809 498,577

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2011** à **16 929 991,189** Dinars et se détaillant comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Côût d'Aquisition	Valeur au 31/12/2011	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	1	4 992 680,086	4 996 702,720	8,74
CDP BTK 20J-10/01/2012	1	4 992 680,086	4 996 702,720	8,74
Bons du Trésor	0	0,000	0,000	0,00
	0			0,00
Billets de trésorerie	13	8 323 874,109	8 502 822,202	14,88
AIL 90J-11/01/2012	1	2 970 370,370	2 996 378,600	5,24
AIL 90J-28/02/2012	1	990 123,457	993 525,378	1,74
ELECTROSTAR 1MD 360J-12/10/2012	1	713 380,282	720 907,668	1,26
STM 200 MD 6% 03022012	1	200 000,000	208 853,334	0,37
STM 200 MD 5,75% 18052012	1	200 000,000	205 826,666	0,36
MEUBLATEX 450MD 6,75% 25092012	1	450 000,000	456 615,000	0,80
STM 200 MD 6,25% 03022013	1	200 000,000	209 222,222	0,37
SIHM 1000MD 7% 22022013	1	1 000 000,000	1 048 688,889	1,83
STM 200 MD 6% 18052013	1	200 000,000	206 080,000	0,36
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	200 000,000	209 591,111	0,37
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	200 000,000	206 333,334	0,36
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	520 400,000	0,91
STMHM 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	520 400,000	0,91
Total des placements monétaires		13 316 554,195	13 499 524,922	23,62

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2011	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	3 411 299,857	5,97
Intérêts courus sur compte bancaire	19 166,410	0,03
Placements à terme	0,000	0,00
Total des disponibilités	3 430 466,267	6,00

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2011, s'élèvent à **401 667,674** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2011 au 31/12/2011	du 01/01/2010 au 31/12/2010
Rémunération du compte de dépôt	69 904,682	31 911,914
Revenus des Billets de Trésorerie	290 122,241	443 525,518
Revenus des Certificats de Dépôt	30 024,313	46 972,174
Revenus des BTC	0,000	0,000
Placement à terme	11 616,438	79 564,682
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
TOTAL	401 667,674	601 974,288

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2011** à **88 768,522** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Opérateurs Créditeurs	83 421,257	87 187,913
Gestionnaire	75 633,205	82 916,241
Dépositaire	3 540,450	0,000
Commissaire aux comptes	4 247,602	4 271,672
Autres Créditeurs Divers	5 347,265	5 498,004
Etat Impôts et Taxes	362,652	426,579
Conseil du Marché Financier	4 872,858	4 995,383
Dividendes à payer	111,755	76,042
TOTAL	88 768,522	92 685,917

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2011 au 31/12/2011	du 01/01/2010 au 31/12/2010
Charges de gestion des placements	301 080,271	301 855,875
Commissions de gestions	288 603,891	290 294,145
Commissions de dépôt	3 540,450	2 625,800
Honoraires du commissaire aux comptes	8 935,930	8 935,930
Autres Charges	60 625,512	63 373,824
Redevances CMF sur les OPCVM	54 350,212	54 668,449
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	4 559,194	5 284,253
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 714,192	2 511,062
Frais Bancaires	0,414	580,100
Autres Charges	1,500	329,960
TOTAL	361 705,783	365 229,699

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010	
Montant	52 168 368,628
Nominal	52 168 368,628
Nombre de titres	518 373
Nombre d'actionnaires	453
Souscriptions réalisées	
Montant	34 240 375,389
Nominal	34 250 168,953
Régularisation des sommes non distribuables	-9 793,564
Nombre de titres émis	340 327
Nombre d'actionnaires nouveaux	217
Rachats effectués	
Montant	-31 226 862,587
Nominal	-31 238 546,878
Régularisation des sommes non distribuables	11 684,291
Nombre de titres rachetés	-310,402
Nombre d'actionnaires sortants	-156

Capital au 31/12/2011	
Montant	55 169 744,026
Nominal	55 179 990,703
Plus ou moins values réalisées	-1,071
Plus ou moins values potentiel sur titres	-12 136,333
Frais de négociation	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 890,727
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	548 298
Nombre d'actionnaires	514

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	31/12/2011	31/12/2010
Résultats distribuables	1 894 053,988	2 046 243,166
Régularisations de l'exercice	92 635,673	-19 326,948
Sommes distribuables	1 986 689,661	2 026 916,218

4. Autres informations

4.1. Données par actions et ratios pertinents

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
REVENUS DES PLACEMENTS	4,114	4,652	4,357	4,776	4,164*	4,810	5,182	4,971
Charges de gestion des placements	-0,549	-0,582	-0,531	-0,540	-0,464	-0,509	-0,518	-0,422
REVENU NET DES PLACEMENTS	3,565	4,070	3,826	4,235	3,700*	4,301	4,664	4,550
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,000		
Autres charges	-0,111	-0,122	-0,110	-0,112	-0,101	-0,136	-0,123	-0,112
RESULTAT D'EXPLOITATION	3,454	3,947	3,716	4,125	3,599*	4,165	4,541	4,438
Régularisation du résultat d'exploitation	0,169	-0,037	0,370	0,408	0,831	0,217	0,210	0,839
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	3,623	3,910	4,086	4,533	4,431*	4,382	4,751	5,277
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,169	0,037	-0,370	-0,408	-0,831	-0,217	-0,210	-0,839
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,022	0,153	0,113	0,019	-0,089*	0,020	0,012	0,007
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,000	0,085	-0,057	-0,076	-0,011	0,505	0,432	-0,194
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,009	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,432	4,186	3,773	4,068	3,500	4,689	4,977	4,251
	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Distribution de dividendes	3,910	4,090	4,695	4,325	4,384	4,750	5,276	4,800
VL	104,245	104,550	104,505	105,055	104,925	104,979	104,838	104,993
Ratios de Gestion des Placements								
	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Charges / Actif net moyen*	0,554%	0,552%	0,557%	0,565%	0,550%	0,513%	0,515%	0,469%
Autres Charges / Actif net moyen	0,112%	0,116%	0,115%	0,118%	0,119%	0,137%	0,122%	0,125%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	3,655%	3,708%	4,287%	4,745%	5,253%*	4,415%	4,721%	5,872%
L'actif net moyen=Somme de l'actif net de l'année/nombre de jours de l'année=365 jours								

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En vertu de la convention de gestion signée le 25/08/2000 telle que modifiée par l'avenant du 08 février 2005, entre la Société Univers Obligations **SICAV** et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « **SCIF** », la commission de gestion revenant à cette dernière était fixée à 0,4% HT de l'actif net de la SICAV.

Le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 13/03/2007, a autorisé l'augmentation de la commission de gestion à 0,45% HT de l'actif net de la SICAV.

En date du 26 mars 2007, la **SCIF** a signé un avenant à la convention de gestion avec **Univers Obligations SICAV** portant le niveau de la commission de gestion de 0,4% HT à 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Rémunération du dépositaire

Suite au changement du dépositaire, la BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV .

En contre partie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge au titre de l'année 2011 sont de 8 935,930 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrement, de publication et d'insertion au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.8. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement des chèques et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » du 17 Avril 2009 pour l'audit des exercices 2009, 2010 et 2011 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2011.

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultats, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du Commissaire aux comptes

2.1. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

2.2. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne, notamment l'examen des procédures administratives, financières et comptables en vigueur. Dans ce cadre, nous avons recommandé particulièrement :

- D'adopter une organisation réduisant le risque de cumul de tâches incompatibles et d'auto contrôle entre les départements intervenant dans la gestion de la SICAV ; et
- D'automatiser la mise à jour de la valeur nominale à la date d'ouverture de l'exercice afin d'éviter les interventions manuelles sur le système d'information de la société.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tels qu'ils figurent aux pages 10 à 24 de notre rapport, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2011 ainsi que la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe 3 ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention que les liquidités et quasi liquidités de la société ont varié au cours de l'exercice 2011 entre 3,69% et 27,61%, atteignant ainsi un ratio en deçà de la proportion minimum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001.

5. Vérifications Spécifiques

5.1. En application des dispositions de l'article 266 du code de sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

5.2. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons obtenu, une confirmation formelle de la Société et de son mandataire, intermédiaire en bourse, que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Société est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

Le commissaire aux comptes :
AHMED MANSOUR

RAPPORT SPECIAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

A1. L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre votre société et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2011 s'élèvent à 288,604 KDT.

A2. L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contre partie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent. La perception de cette commission a pris effet à partir du 1^{er} Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2011 s'élèvent à 3,540 KDT.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La société « **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :

AHMED MANSOUR